

Séance du 4 novembre 2021

L'an deux mil dix-vingt-et-un, le quatre novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle socioculturelle, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Etaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X.

COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. FUSALBA T. GRANGE F. GUERREIRO S. Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. IHUEL G. SASSIER F. DUVAL J. GUESDON S

Absents excusés : MM FUSALBA T. et VERNEAU F. (*donne pouvoir à M GUERREIRO S.*)

Mme DUVAL J. est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du sept octobre deux mil dix-vingt-et-un. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES

1) Tarifications 2022

Comme chaque fin d'année, Monsieur le Maire propose de revoir la tarification des différents services que propose la commune. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les différents services. L'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité et valide l'ensemble de la tarification.

2) Nouvelles tarifications de la garderie périscolaire

Considérant l'accroissement de la fréquentation de la garderie périscolaire entraînant la nécessité de recruter un nouvel agent,

Considérant l'évolution croissante des dépenses liées à la garderie périscolaire et au péricentre, la commission RPI Esves & Manse, lors de sa dernière séance, a décidé d'actualiser les tarifs en proposant de les augmenter très légèrement, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le choix de la commission RPI Esves & Manse en augmentant très légèrement les tarifs de la garderie périscolaire, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- fréquentation régulière : matin ou soir : 24,00 €

- fréquentation régulière : matin et soir : 37,50 €

Pour la fréquentation occasionnelle, le prix des tickets passe à 2,20 €/ ticket (carnet de 5 tickets soit 11,00 €, à acheter à l'avance à l'agence postale ou auprès de la responsable de l'accueil).

3) Participation aux frais de fonctionnement du RPI Esves & Manse pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire souligne que la commission RPI Esves & Manse s'est réunie le mercredi 20 octobre 2021. Il présente le tableau des charges de fonctionnement de l'année scolaire 2020/2021 et la répartition entre les trois communes du RPI. Ces tableaux ont été validés par la commission du RPI Esves & Manse. Le coût total s'élève à 190 795,98 €. Une dépense en hausse de 19 578,14 € par rapport à l'année 2019/2020. Cette hausse s'explique principalement par une subvention de 7 000,00 € accordée à la CAEM (Cantine Scolaire Esves & Manse favorisant l'approvisionnement en circuit court de produits de meilleure qualité. Elle est également due à des dépenses de personnel plus importantes (COVID-19...). La participation de DRACHÉ au fonctionnement du RPI Esves & Manse s'élève donc à 42,92% et le coût d'un élève passe de 1 189,01 € à 1 392,67 €.

Après l'exposé de Monsieur le Maire présentant les dépenses de fonctionnement du RPI Sepmes-Draché-Marcé, il apparaît que la commune de Draché doit reverser la somme de 15 813,52 € à la commune de MARCÉ-SUR-ESVES.

Le Conseil Municipal, **DONNE** son accord et **DÉCIDE** de verser le solde de la participation aux dépenses de fonctionnement du RPI Esves & Manse, soit 15 813,52 € à la commune de MARCÉ-SUR-ESVES.

4) Révision du montant du loyer du logement communal sis 1, place de l'Abbé Péan

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le logement communal sis 1, place de l'Abbé Péan est vacant depuis début juin 2021,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation de ce logement avant de le remettre en location,

Considérant la décision de la commission bâtiments de faire effectuer ces travaux par notre agent communal,

Considérant qu'une demande de location a été émise, Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant du loyer du logement communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à augmenter le montant du loyer communal sis 1, place de l'Abbé Péan, **FIXE** le montant du loyer communal mensuel, à

500,00 €, à la date d'entrée du nouveau locataire, révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE, avec un mois de garantie demandé à la signature du bail. Les charges ne seront pas incluses dans le montant du loyer et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer l'état des lieux et à signer le contrat de location avec les intéressés et tous documents s'y rapportant.

5) Décision modificative N°2 – section de fonctionnement et d'investissement

Monsieur le Maire indique aux élus que l'acquisition d'un clavier pour affichage électronique dans le gymnase, soit 254,00 € TTC, la nécessité d'investir dans une nouvelle pompe à gazole pour l'alimentation du tracteur, soit 378,00 € TTC, le reliquat de l'opération de la création de la chaufferie bois relative à la mission du coordonnateur SPS, soit 2 692,80 € TTC et l'acquisition de la parcelle ZT N°41 sise « Terres de Cure » délibérée le 2 septembre 2021, soit 502,10 €, que ces dépenses d'investissement n'étaient pas prévues dans le budget communal 2021, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'effectuer une décision modificative. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VOTE** la décision modificative N°2 du budget principal, présentée par Monsieur le Maire.

III - INTERCOMMUNALITÉ

• Rapport d'activités de Loches Sud Touraine pour 2020

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le conseil municipal est invité **À PRENDRE CONNAISSANCE** du rapport d'activités de la communauté de communes Loches Sud Touraine pour l'année 2020.

QUESTIONS DIVERSES

BÂTIMENTS PUBLICS

1) Logement communal sis 1, place de l'Abbé Péan

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux ont pris du retard. Aussi, il indique que le logement pourra être loué à partir du 1^{er} janvier 2022. Il rappelle que le logement sis 3, place de l'Abbé Péan, est toujours vacant depuis le début de l'année.

2) Église

Monsieur Loïc COUQUILLOU, adjoint délégué, indique aux élus que pour l'installation du système de chauffage de l'église, le changement de compteur de monophasé en triphasé doit être réalisé. ENEDIS doit intervenir courant novembre 2021.

ENVIRONNEMENT

1) Illuminations de Noël

Monsieur le Maire informe les élus que les illuminations de Noël seront installés par la société INEO les vendredi 10 et lundi 13 décembre 2021.

2) Fibre optique

Monsieur Loïc COUQUILLOU informe les élus que sur la commune, la fibre optique sera commercialisable à partir du 2nd trimestre 2022.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

• Réunion des associations communales de Draché et Sepmes

Madame Liliane PINEAU informe les élus qu'une réunion se tiendra le lundi 15 novembre 2021 à 18h30, à la mairie de SEPMEs pour permettre une bonne harmonisation des événements prévus en 2022.

MANIFESTATIONS

1) Repas des aînés du 11 novembre

Madame Liliane PINEAU, déléguée, indique aux élus que 69 personnes de plus de 65 ans seront présentes lors du repas des aînés. Monsieur le Maire en profite pour rappeler le programme du 11 novembre : rassemblement à 10h00 pour le défilé jusqu'au cimetière pour la cérémonie aux Monuments aux Morts suivi à 11h00 de la remise des prix du concours des Maisons Fleuries dans la salle des Ormeaux pour ensuite se diriger vers la salle socioculturelle pour le repas des aînés.

2) Congrès des Maires

Monsieur le Maire rappelle que le Congrès des Maires Départemental aura lieu le mardi 30 novembre 2021 au Palais des Congrès Vinci à TOURS. Le thème sera « les communes, force de la République ».

CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 2 décembre 2021 à 18h30.

La séance est levée à 20h05.